



Refus de demission ou prolongement du preavis

Par **employe_12**, le **12/04/2010** à **12:25**

Bonjour,

J'ai envoyé une ma démission par lettre de recommandation avec accusé de réception en respectant le préavis prévu dans mon contrat de travail. J'ai reçu aussi l'accusé de réception.

Je suis étranger, dans mon premier an en France, et mon employeur m'a informé qu'il peut m'empêcher d'obtenir une autorisation de travail si je pars sans son accord avant un an. Moi, je crois pas que cela soit vrai et je voudrais toujours démissionner, surtout maintenant qu'il essaye de m'obliger de rester. Ma question est:

Est-ce que mon employeur a des moyens légaux de refuser ma démission où de prolonger ma date de départ au delà du préavis prévu dans le contrat?

Je vous remercie en avance pour tout renseignement.

Par **Cornil**, le **14/04/2010** à **23:11**

Bonsoir "employe_12"

Non l'employeur ne peut s'opposer à ta démission ni prolonger le préavis.

Mais attention, pour le préavis, celui prévu dans le contrat n'a de valeur que s'il est plus réduit que celui prévu par ta convention collective, sinon c'est ce dernier qui s'applique.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)